


| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT</p> <p>MAIRIE de BOTANS 90400</p> <p>Tél : 03 84 21 54 12 secretariat@mairie-botans.com</p> |  | <p><u>Compte-rendu de réunion</u></p> <p>Conseil Municipal du 27 février 2020 à 20h00</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Présents : Mmes Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY
MM. Frédéric BLANC - Jean-Pierre DEMARCHE - Patrick MUTSCHLER - Alex THOMAS - Régis VASSELET.

Absents excusés ayant donné procuration : M. François DIOGUARDI à M. Frédéric BLANC, M. Pascal PORTIER à M. Jean-Pierre DEMARCHE.

Secrétaire de séance : Mme Séverine HENRY.

Approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal du 29 novembre 2019

La lecture du compte rendu de la réunion du 29 novembre 2019 n'appelle aucune remarque, il est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

CDG 90 : validation du devis de mission d'archivage

Madame le Maire expose :

Afin d'effectuer une maintenance du classement des archives, le centre de gestion propose un devis de 569,73 € TTC pour 3 jours de travail. Celui-ci comprend l'épuration des dossiers courants, le classement et l'inventaire des dossiers des années précédentes et la rédaction d'un bordereau d'élimination pour les documents à détruire.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le devis de 569,73 € TTC proposé par le centre de gestion pour la mission d'archivage.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférent.
- **PREVOIT** les crédits au budget 2020.

Conseil Départemental : groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement

Madame le Maire expose :

A l'occasion du renouvellement du marché de fourniture et de livraison de sel de déneigement, le Conseil Départemental propose aux communes du Territoire de Belfort de constituer un nouveau groupement de commandes afin de les faire bénéficier de tarifs avantageux.

Madame le Maire propose donc de renouveler l'adhésion à ce groupement et de signer la convention constitutive lorsque celle-ci aura été établie.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de BOTANS en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet la fourniture et la livraison de sel de déneigement.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférent.

Versement d'une indemnité aux régisseurs de recettes

Madame le Maire expose :

Les régisseurs de recettes peuvent percevoir une indemnité annuelle de responsabilité, en contrepartie des contraintes inhérentes à leurs fonctions, sur la base d'un barème défini par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001. Le taux d'indemnité est quant à lui fixé par la collectivité.

Madame le Maire propose :

- D'allouer une indemnité annuelle de responsabilité au régisseur de recettes titulaire en précisant que celle-ci pourra être versée au régisseur suppléant durant les périodes d'absence du régisseur titulaire.
- De fixer le taux de cette indemnité à 100 % du barème de référence.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le versement d'une indemnité annuelle au régisseur titulaire sur la base de 100% du barème de référence.
- **APPROUVE** le versement d'une indemnité annuelle au régisseur suppléant dans les conditions exposées ci-dessus.

Modification des statuts de Territoire d'Energie 90

Madame le Maire expose :

Monsieur le Président de Territoire d'Energie 90 (TDE 90) vient d'informer les communes membres de ce syndicat d'une modification de ses statuts. Le comité syndical réuni le 11 février 2020 a approuvé la nouvelle mouture de ces derniers, qui sont joints à la présente.

Chaque adhérent doit donc maintenant se prononcer dans les conditions fixées par l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, à savoir l'assentiment des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

La dernière modification statutaire ratifiée par la Préfecture date de 2009. Une version de modification des statuts a été présentée et adoptée en comité syndical le 28 mai 2019 et a également été approuvée par une majorité de conseil municipal. Cette version a été contestée par la Préfecture dans la rédaction de son article 14 « le budget ».

Les principales modifications statutaires par rapport à 2017 portent sur : la dénomination du Syndicat, la localisation du siège du syndicat, l'adjonction de nouvelles compétences, le financement des compétences.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la modification des statuts de TDE 90 tels que présentés sur le document annexé.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** la modification des statuts de TDE 90 telle que présentée ci-dessus.

Questions et informations diverses

- **Dossiers d'urbanisme** :
 - Rejet tacite de la demande du permis de construire déposée par Monsieur Boualem LEBADA pour la création d'un abri à bois et d'un garage au 4 place du Verger Roulot. Les documents complémentaires au dossier n'ayant pas été fournis à temps.
 - Accord de la demande de permis de construire déposée par Madame Nathalie COMMUNIER pour la création d'un carport au 5 Grande rue.
 - Accord de la déclaration préalable déposée par Monsieur Frédéric COLLAS pour la création d'un muret au 1 bis rue des Corbais.
- **Payfip** : Mme le Maire a signé la convention avec la Direction Générale des Finances Publique permettant le paiement des titres en ligne.
- **SIEMPK** : Le budget a été voté le 24 février 2020.
- **RPI** : Une réunion est prévue le 3 mars pour répondre à la demande des parents d'élèves de rencontrer la Présidente et les Vice-présidents du RPI. La réunion pour le vote du budget est planifiée le 10 mars 2020.
- **Doublement de la RN19** : Mme le Maire de Botans et Mr le Maire de Banvillars ont rencontré le Président du Conseil Départemental pour discuter du projet du doublement de la RN19 et des moyens à prévoir pour protéger au mieux les villages. Dans le cadre de ces travaux, Mme le Maire a sollicité une aide technique en cas de besoin et a aussi demandé de connaître au plus tôt les avancées du projet.
- **Repas des aînés** : La commune de Botans a organisé le repas des aînés le 19 janvier 2020 à la salle des fêtes de Dorans.
- **Divers**
 - La réparation de la borne de la fontaine située rue des sources est en attente de la livraison prévue pour la semaine 12.
 - Le panneau d'affichage de la Mairie n'était pas suffisamment étanche. Il a été changé dernièrement par la société OBBO, merci à François DIOGUARDI pour l'aide apportée lors de sa fixation.
 - Le dépôt de 'Mulch' déposé devant les cuves incendies rue des sources a été enlevé.
 - Le tilleul situé près de la fontaine rue des sources a été taillé par l'entreprise DIOGUARDI. D'autres tailles ont été effectuées gracieusement par l'entreprise DIOGUARDI à d'autres endroits du village.

- **Salle des Fêtes** : Les contrôles obligatoires tous les 3 ans par un bureau d'étude agréé ont été réalisés par l'APAVE début janvier.
- **Défibrillateur** : La Municipalité a participé à une réunion organisée par le SDIS. La Commune sera amenée à choisir différentes options pour une bonne utilisation des défibrillateurs.
- **Forêt** : Beaucoup d'arbres ont été couchés dans la forêt communale suite aux forts coups de vent des dernières semaines,
- **Sécurité routière** : Suite à la demande de la Municipalité, la gendarmerie se poste de temps en temps au carrefour Loxam pour surveiller les automobilistes qui ne respectent pas les feux de signalisation, plusieurs automobilistes ont déjà été verbalisés. Dans le sens Belfort Sud / Sevenans, le trafic est de 71000 véhicules par jour sur l'autoroute.

Séance levée à 21 heures
Fait à BOTANS, le 11 mars 2020



Madame Le Maire,

Marie Laure FRIEZ